



## Compte-rendu pour affichage du Conseil Communautaire du 28 septembre 2017

Le 28 Septembre 2017, le Conseil Communautaire s'est réuni en la salle des fêtes de Segonzac ; sous la Présidence de Monsieur Jeannik NADAL (1<sup>er</sup> Vice-Président), à la suite de la convocation adressée le jeudi 21 Septembre 2017.

Jeannik NADAL excuse Didier BAZINET qui est souffrant. Il le remplace pour présider le conseil communautaire en tant que premier vice-président. Il procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire : 63

Nombre de membres titulaires présents : 44

Nombre de membres suppléants présents : 3

Nombre d'absents titulaires : 19

Dont procurations : 11

Jeannik LAVILLE est désigné secrétaire de séance à l'unanimité

Le Procès-Verbal du 12 Juillet 2017 est adopté à l'unanimité.

### 1) Informations :

#### ✓ CIAS : Résidences Autonomie

Les deux 2 Résidences Autonomie de Tocane et Ribérac avaient mis en place un système de gardiennage basé sur une présence constante. Ces missions étaient remplies par 3 agents en CAE. Or, si l'un des CAE a été renouvelé fin août, les deux autres ne le seront pas. Le CIAS ne pourra pas prendre en charge deux salaires sans aide et cela aura des répercussions en 2018 sur la subvention d'équilibre votée par la CCPR. Le bureau de la CCPR serait plutôt favorable à la poursuite du gardiennage.

#### ✓ Bilans saison estivale 2017

##### Piscines : saison en demie teinte

16 672 entrées en 2017 contre 22 772 en 2016. 70% sur la Piscine intercommunale de Ribérac comme l'an passé. Recettes de 27 467 € contre 31 932 en 2016.

##### Centres de loisirs

Cette année les centres de loisirs ont été ouverts du 10 juillet au 18 août à Verteillac, jusqu'au 30 août à Tocane et jusqu'au 1er septembre à Ribérac. On constate une augmentation de la fréquentation avec 3365 journées enfants sur l'ensemble des centres de loisirs contre 3215 en 2016.

✓ **Rentrée scolaire 2017**

 **Ecoles**

Pour la rentrée 2017-2018 deux écoles ont été fermées : St Martial Viveyrol et Champagne Fontaine. Un nouveau RPI s'est créé autour des écoles de Verteillac et Cherval. Nous comptons pour la rentrée 1250 élèves, soit 65 élèves de moins par rapport à l'année scolaire dernière (16% de la baisse départementale) ; 468 en maternelle et 782 en élémentaire.

 **TAP**

Les TAP continuent avec la même organisation pour cette année scolaire. En revanche pour l'année prochaine, la commission Enfance Jeunesse proposera lors de sa réunion du 3 octobre les modalités de consultation des acteurs concernés pour savoir si on modifie le rythme scolaire en revenant ou pas à la semaine de 4 jours.

 **Service Volontaire Européen (SVE)**

Deux jeunes allemandes sont arrivées le 4 septembre. Elles interviennent sur les accueils de St Martin et Vanxains et les centres de loisirs de Tocane et St Pardoux, ainsi qu'au collège de Ribérac dans le cadre de la classe euro-allemand.

✓ **Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**

Les communes doivent débattre sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables en conseil municipal courant octobre de manière à recueillir les délibérations des conseils municipaux sur ce débat avant le 31 octobre dernier délai. La CC pourra en suivant débattre sur ces orientations lors d'un conseil de novembre.

✓ **Développement territorial**

 **Festival des Energies les 29 et 30 septembre**

La CCPR a été présente sur le festival aux côtés du LNE (Laboratoire National de Métrologie et d'Essais) pour une présentation officielle des résultats de la thermographie. Les atlas par commune ont été remis à cette date.

 **Transition énergétique**

Démarrage des travaux des étudiants de Sciences Agro Bordeaux sur les sources d'émission des gaz à effet de serre (GES) en Agriculture (l'objectif final étant de proposer des alternatives utiles économiquement à l'agriculture).

 **Lancement du club entreprises du Pays Ribéracois**

Lancement le mardi 19 septembre à Ribérac. Président : Didier Lachaud.

 **Elargissement des commissions**

Un planning des réunions sera régulièrement adressé aux conseillers communautaires pour leur proposer de s'associer s'ils le souhaitent aux travaux des commissions.

## 2) Modification de l'ordre du jour :

Il est proposé de modifier l'ordre du jour en rattachant à l'ordre du jour le projet de délibération n° 134 bis relatif à l'adoption de tarifs de spectacle.

La modification de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité.

Toutes les délibérations sont adoptées à l'unanimité sauf la délibération n° 2017/119 qui a été adoptée à la majorité, suite à vote à bulletin secret demandé par le Président de séance.

### ADMINISTRATION GENERALE - Rapporteur Jeannik Nadal

#### **DELIBERATION N° 2017 / 112 : RAPPORT D'ACTIVITES 2016 DE LA CCPR**

Conformément à l'article 40 de la loi n° 99/586 du 12 juillet 1999, il appartient à notre EPCI, dans un souci de transparence et de communication, de retracer l'activité de notre Communauté de Communes (CCPR) pour l'année écoulée. Il est destiné à informer les élus communautaires, les élus municipaux des communes membres, les partenaires de l'EPCI, les habitants du territoire de la CCPR et toute personne intéressée par les réalisations intercommunales.

#### **DELIBERATION N° 2017 / 113 : COMPETENCE SCOLAIRE – MODIFICATION DE L'INTERÊT COMMUNAUTAIRE**

Pour les services préfectoraux la rédaction actuelle de la définition de l'intérêt communautaire et notamment la mention « Equipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire » apporte de la confusion et laisse à penser que la CCPR pourrait être compétente tant en fonctionnement qu'en investissement.

Pour lever cette ambiguïté le conseil décide de supprimer la mention « Equipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire ».

#### **DELIBERATION N° 2017 / 114 : MODIFICATION STATUTAIRE - COMPETENCE GEMAPI**

En vue de la mise en conformité des compétences de la CCPR avec la loi NOTRe, et notamment d'inscrire dans les statuts la compétence obligatoire « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur la modification des statuts de la CC consécutive à cette prise de compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les communes de la CCPR disposent d'un délai de 3 mois à compter de la notification de la décision du conseil communautaire pour délibérer sur cette modification de statuts.

### ACTION SOCIALE - Rapporteur Philippe Boismoreau

#### **DELIBERATION N° 2017 / 115 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION**

Les subventions suivantes sont accordées dans le cadre de la compétence Sociale :

Secours Populaire, Tocane : 1 079 €

Cette somme a été inscrite au budget primitif à l'article 6574.

#### **DELIBERATION N° 2017 / 116 : DEMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT A LA FUSION**

Il s'agit d'une démarche gratuite assurée par Territoire Conseil et l'UDCCAS. En vue de la fusion des EPCI du Pays de St Aulaye et du Pays Ribérais, ce travail doit permettre, à partir du diagnostic social du nouveau territoire intercommunal, d'en définir les orientations en termes d'action sociale et ainsi, plus globalement, de contribuer au projet de territoire.

Le Conseil d'Administration du CIAS a approuvé cette démarche ; le Conseil Communautaire décide d'adhérer à cette démarche.

**DELIBERATION N° 2017 / 117 : APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) SIRENA**

En s'appuyant sur ses producteurs locaux, la CCPR accompagne la création et l'animation d'un réseau « épicerie fine ». Ce réseau ambitionne :

- de fédérer une quarantaine de producteurs/transformateurs de produits d'épicerie fine à l'échelle de la Région Nouvelle Aquitaine ;
- de promouvoir leur savoir-faire en France et à l'international ;
- de les aider à commercialiser leurs produits.

Dans ce cadre, la CCPR souhaite répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) SIRENA (Stratégie Internationale Régionale des Ecosystèmes de Nouvelle Aquitaine) avant le 15 novembre 2017 afin d'accompagner la création et le développement de ce réseau à l'international.

**DELIBERATION N° 2017 / 118 : TARIFICATION ACCUEIL D'ENTREPRENEUR**

Afin de faciliter l'installation de jeunes entrepreneurs dans les filières innovantes, il est proposé de fixer un « pack bureau/logement » au tarif de 300€ mensuel, pour leur permettre de finaliser un projet professionnel. Il s'agit d'un logement sur le village de gîtes de Beauclair et d'un bureau dans les locaux de Tocane.

**DELIBERATION N° 2017 / 119 : REVISION DE LA CARTE COMMUNALE DE CHAMPAGNE FONTAINE**

L'approbation de la révision de la carte communale de Champagne Fontaine est soumise à délibération du conseil communautaire. Les commissions aménagement de l'espace et développement économique ainsi que le bureau de la CCPR ont émis un avis favorable à cette approbation. Rappelons que cette révision a pour but de permettre une mise en conformité du document d'urbanisme avec un projet de piste automobile et que le commissaire enquêteur a émis un avis défavorable compte tenu du PLUi en cours d'élaboration.

Le premier vice-président, président de séance, demande un vote à bulletin secret.

La révision de la carte communale est approuvée à la majorité avec :

49 voix pour

5 voix contre

4 bulletins blancs ou nuls

**DELIBERATION N° 2017 / 120 : DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

La Commune de Paussac et St Vivien souhaite instaurer un droit de préemption sur certaines parcelles : 36 et 37 de la section BC sises au bourg de Paussac. L'objectif est de créer un logement social et une structure à destination de la petite enfance.

Le conseil communautaire accepte délibérer sur l'instauration du droit de préemption sur ces nouvelles parcelles.

## VOIRIE – Rapporteur Philippe DUBOURG

### **DELIBERATION N° 2017 / 121: MARCHE DE FOURNITURES DE MATERIAUX DE VOIRIE 2018**

Le service Voirie est amené dans le cadre de l'entretien des routes à faire appel à des entreprises extérieures pour la fourniture de matériaux. Compte tenu des montants il appartient conformément aux règles de la commande publique d'établir un accord cadre à bon de commande qui est passé pour une durée de deux ans.

L'estimation prévisionnelle des différents lots est la suivante :

Lot 1 : Fourniture d'enrobé à froid : Minimum : 4 500 € HT maximum : 6 750 € HT

Lot 2 : Fourniture d'émulsion de bitume : Minimum : 266 020 € HT maximum : 280 170 € HT

Lot 3 : Fourniture de granulats dioritiques : Minimum : 149 695 € HT maximum : 157 660 € HT

Lot 4 : Fourniture de matériaux calcaire : Minimum : 28 410 € HT maximum : 56 820 € HT

Soit un total de mini : 448 625 € HT et maxi : 501 400 € HT.

Le conseil autorise le Président à lancer la procédure d'appel d'offre et à signer le marché après décision de la commission d'Appel d'Offres.

## SPANC – Rapporteur Philippe Dubourg

### **DELIBERATION N° 2017 / 122 : MARCHE A BON DE COMMANDE POUR UNE OPERATION DE VIDANGES GROUPEES : DESIGNATION DU PRESTATAIRE**

Ce marché permet aux usagers de l'assainissement collectif du territoire de bénéficier de tarifs préférentiels pour la vidange de leurs installations.

Le marché arrive à échéance et il convient de lancer une nouvelle consultation par l'intermédiaire d'un marché à procédures adaptées (MAPA) sous la forme d'un accord cadre à bon de commande qui est passé pour une durée de trois ans.).

## FINANCES – Rapporteur Jeannik NADAL

### **DELIBERATION N° 2017 / 123 : REPRISE DE L'EXCEDENT D'INVESTISSEMENT, BUDGET DE LA ZAE DE VILLETUREIX**

Lors de l'élaboration du budget 2017 de la ZAE de Villeteureix, l'excédent d'investissement a été réaffecté en section de fonctionnement par délibération n° 2017 / 39 du 23 mars 2017. A la demande du Trésor Public le Conseil décide de la compléter en précisant que cette opération est réalisée sous le fondement de l'article R2311-14 du CGCT qui précise que l'excédent de la section d'investissement résultant de la dotation complémentaire en réserves constaté au compte administratif au titre de deux exercices consécutifs peut être repris en section de fonctionnement afin de contribuer à son équilibre.

## DELIBERATION N° 2017 / 124 : DECISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET PRINCIPAL

chapitre	article	Op	libellés	DEPENSES	RECETTES
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
002	002		Résultat antérieur reporté		+ 555.10 €
022	022		Dépenses imprévues	-7 837.48 €	
023	023		Virement à la section d'investissement	+ 3 925.58 €	
65	65548		Autres contributions	+ 6 622.00 €	
75	752		Revenus des immeubles		+ 1 500.00 €
77	7718		Autres produits exceptionnels		+ 655.00 €
77	7718		Autres produits exceptionnels		+23 642.00 €
011	615231		Matériaux de voirie	+23 642.00 €	
			<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>+ 26 352.10 €</b>	<b>+ 26 352.10 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
001	001		Résultat antérieur reporté	-8 877.42 €	
021	021		Virement de la section de fonctionnement		+3 925.58 €
20	204182	52	Syndicat Mixte Périgord Numérique	+ 17 803.00 €	
21	2188	54	PCAET	+11 821.00 €	
21	2188	53	TEPCV	-11 821.00 €	
13	13241	32	Travaux d'urgence Voirie		+ 5 000.00 €
			<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>+ 8 925.58 €</b>	<b>+ 8 925.58 €</b>

## DELIBERATION N° 2017 / 125 : CREATION D'UNE REGIE POUR LA TAXE DE SEJOUR

Le conseil décide de créer une régie taxe de séjour afin de permettre à l'Office de Tourisme d'encaisser directement les paiements.

## DELIBERATION N° 2017 / 126 : DECISION MODIFICATIVE N°1, BUDGET OFFICE DE TOURISME

chapitre	article	Op	libellés	DEPENSES	RECETTES
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
<i>Dépenses</i>					
011	673		Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 147 €	
011	758				+ 147 €
			<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>+ 147 €</b>	<b>+ 147 €</b>

## DELIBERATION N° 2017 / 127 : AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS

Le conseil délibère afin de préciser que les subventions reçues seront amorties au même rythme que les acquisitions auxquelles elles sont liées.

## DELIBERATION N° 2017 / 128 : DECISION MODIFICATIVE N°1, BUDGET SPANC

Le conseil décide de créer une opération « réhabilitation de l'ANC du Donzac » et d'y virer les crédits nécessaires à partir de l'opération « réhabilitation de l'ANC de Beauclair » qui ne sera pas réalisée cette année.

## **DELIBERATION N° 2017 / 129 : EXONERATIONS DE TEOM – ANNEE 2018**

Les dispositions de l'article 1521-III. 1 du code général des impôts permettent de déterminer annuellement les cas où les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux peuvent en être exonérés. Ces demandes d'exonération sont motivées par la mise en place de la redevance spéciale applicable aux professionnels. Le conseil décide d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2018, les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux suivants :

MJ JAMOT	Les Chaumes Nord 24600 RIBERAC
HELLO CHAUSSURES	ZA Les Chaumes 24600 RIBERAC
REV' HOTEL - NUITS ETOILES	Les Chaumes Nord 24600 RIBERAC
CENTRE LECLERC – SA SOLANDIS	Les Chaumes Nord 24600 RIBERAC
GIFI	Les Chaumes Est 24600 RIBERAC
BMSO / POINT P	Route de Périgueux – ZA de Toutifaut 24600 RIBERAC
BMSO / INTERCARO	Route de Périgueux – ZA de Toutifaut 24600 RIBERAC
SOCIETE SAGOT	Faye 24600 RIBERAC
MAZIERE Jean-Claude	ZAE Les Chaumes Est 24600 RIBERAC
BANQUE POPULAIRE	2, place de La Libertée 24600 RIBERAC
SARL L'UNIVERS	2 avenue de Verdun 24600 RIBERAC
ETABLISSEMENTS DOSILE	Les deux Ponts 24600 VILLETUREIX
MOREAU BATIMENT	8 av Guy de Larigaudie 24600 RIBERAC
GARAGE JFB	20 av de Verdun 24600 RIBERAC
ECOLE DE CONDUITE GAUDUCHEAU	25 rue Couleau 24600 RIBERAC
SARL ACRP	ZI Les chaumes 24600 RIBERAC
CHARTRES Stéphane	Les Fougères 24600 RIBERAC
SARL Le Mas de Montet	Le Mas de Montet 24600 PETIT BERSAC
TIP TOP	Route de Mussidan 24600 RIBERAC
ATELIER FLEURISTE	26 place Nationale 24600 RIBERAC
PHARMACIE DE LA GARE	15 avenue de la Gare 24600 RIBERAC
CRCAM Charente-Perigord	5 place Nationale 24600 RIBERAC
SARL LACHAUD STOCKAGE	ZI La Borie 24600 VILLETUREIX
ETS LAFAYE	LES TILLEULS 24350 MONTAGRIER
SARL LARGE ET BORDE	LES CARRIERES 24310 PAUSSAC ET ST VIVIEN
SARL YVES NADAL	BAUNAC SUD 24350 TOCANE ST APRE

SAS TOCAPRE	LES GRANDS CHAMPS DE BAUNAC 24350 TOCANE ST APRE
SNC ALAIN BALLOUT	Puymozac Route de Mareuil 24320 VERTEILLAC
SARL RENOVATION LAGUILLON	Les Coureix Nord 24320 ST PAUL LIZONNE
STB STEPHANE BOUSQUET	La Cote 24320 ST MARTIAL DE VIVEYROLS
SARL LACOMBE JOSEPH	LES GRANGES 24320 VENDOIRE
	LA COMBE 24320 CHAMPAGNE ET FONTAINE
SARL SEEL (LIVONNEN)	ZA LE BOIS DES CHENES 24320 VERTEILLAC
GROUPE MEAC SAS	TINTEILLAC 24320 BOURG DES MAISONS
SAS GUENON	ZA LA BORIE 24600 VILLETUREIX
CHAUSSON MATERIAUX	RUE DU CDT FRANCOIS PICHARDIE 24600 RIBERAC
SCAR	598 RUE DU CDT FRANCOIS PICHARDIE 24600 RIBERAC
ETABLISSEMENTS LAVIALLE	ROUTE DE PERIGUEUX 24600 RIBERAC
LIDL	LIEU DIT GRAND CHAMPS 24600 RIBERAC

**DELIBERATION N° 2017 / 130 : PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) : VENTILATION DE LA FACTURATION**

Le PCAET est élaboré à l'échelle de la future intercommunalité. La prise en charge du coût du PCAET (26 267.31€) sera ventilé entre les 2 Communautés de Communes au prorata du nombre d'habitant soit 75% du coût pris en charge par la CCPR et 25% pour la CCPSA.

**AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES – Rapporteur Joël Constant**

**DELIBERATION N° 2017 / 131 : SEJOUR A LA MONTAGNE**

Dans le cadre des activités des Centres de Loisirs de la Communauté de Communes du Pays Ribéracois, il est proposé un séjour de cinq jours (du 2 au 6 janvier 2018) à Uz sur le thème « Découverte de la montagne ». Ce séjour s'adresse aux enfants de plus de 7 ans et aux adolescents jusqu'à 15 ans.

Il est proposé les tarifs suivants (payables en trois fois) :

<b>Quotient familial</b>	<b>Tarifs du séjour montagne CLSH et ados</b>
1401€ et +	<b>240€</b>
De 901 à 1400€	<b>220€</b>
De 623 à 900€	<b>200€</b>
De 401 à 622€	<b>180€</b>
De 0 à 400€	<b>160€</b>
Bénéficiaire RSA	<b>50€</b>

**DELIBERATION N° 2017 / 132 : Soutien aux Initiatives Culturelles Concertées (SICC)**

En 2017 le coût total de la Convention Culturelle pour la CCPR et le Conseil Départemental de la Dordogne est de 2 900€ dont 1 450€ à la charge du Conseil Départemental.

Subventions proposées dans le cadre du SICC :

<b>Associations</b>	<b>Spectacles proposés dans le cadre de la convention culturelle</b>	<b>CCPR</b>
<b>Culture Loisirs Education</b>	-1 concert le 15 septembre à Montagrier -Spectacle musical « C'était la rose rouge » par Aline Delane et Christophe Lasnier le 22 septembre à Tocane -Spectacle musical « Chanson de Barbara » par Lou Casa le 3 novembre à Montagrier	800€
<b>Amicale Inter Age de la Tour Blanche</b>	-Contes « Rien de neuf » par Monique Burg le 18 février 2017 à LTB -Conférence de A Reilles et Sonia Breux + concert Viva Voce autour du thème des sciences et costumes de la renaissance le 18 novembre 2017 à LTB	250€
<b>La Bulle Pluriel</b>	-Bal Trad par le trio Rémy Geoffrey le 2 septembre 2017 à Champagne Fontaine	400€
<b>TOTAL</b>		<b>1 450€</b>

**DELIBERATION N° 2017 / 133 : ADOPTION DES TARIFS POUR LE PROJET « Sorties culturelles Famille »**

Une subvention de 720€ a été allouée à la CCPR par la CAF pour le projet « Sorties Culturelles Famille ». Le coût des entrées aux spectacles proposés peut être dissuasif pour certaines familles. Le conseil décide de prendre en charge 5€ sur les entrées adultes pour faciliter la participation des familles.

**DELIBERATION N° 2017 / 134 : ACQUISITION D'UN FONDS PHOTOGRAPHIQUE**

Le centre culturel de Ribérac, association aujourd'hui liquidée (le 25/04/2016) par jugement du tribunal de grande instance, possédait un fonds de photographies d'auteurs. Ces photographies sont un patrimoine du Ribéracois. Elles rendent compte de travaux de photographes, mondialement reconnus pour deux d'entre eux, ayant porté un regard sur notre territoire. (Edouard Boubat, Ralph Gibson, frères Seeberger, fonds Boismoreau (non libre de droits), Estelle Ogura, Jean Louis Burc...)

L'ensemble de ce fonds photographique était porté au bilan du centre culturel à hauteur de 11 340 euros. Le conseil décide de faire une offre d'achat à hauteur de 3 000 euros.

## **DELIBERATION N° 2017/134 bis : TARIF D'UN SPECTACLE**

Dans le cadre de la mise en place de spectacles jeunes publics et famille, la Communauté de Communes du Pays Ribéracois programme une représentation de la compagnie Toctocompagnie, pour le spectacle « Le renard et l'oiseau » (contes et musique traditionnelle) pendant les vacances de Toussaint.

Ce spectacle sera ouvert aux centres de Loisirs mais aussi aux familles qui le souhaitent.

Tarifs proposés pour ce spectacle aux familles (hors enfants inscrits au CLSH)

	<b>Tarif</b>
Adultes	6€
Moins de 18 ans	3€

### **RESSOURCES HUMAINES – Rapporteur Jeannik Nadal**

## **DELIBERATION N°2017 / 135 : CREATION D'UN POSTE EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE**

Par délibération n° 2017 / 108 du 12 juillet 2017, le conseil communautaire avait acté la création d'un poste en CAE pour les besoins du service Sport, plus particulièrement pour le centre VTT de Montagrier. La conjoncture ayant changé, il n'est plus possible de créer de poste en emploi aidé. Le conseil décide, pour pourvoir à ce besoin, de créer un poste en contrat d'apprentissage.

## **DELIBERATION N° 2017 / 136 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - SUPPRESSIONS DE POSTES**

Le tableau des effectifs est modifié pour prendre en compte les suppressions de postes ci-dessous. Ces modifications ont été approuvées par le Comité Technique de la CCPR en date du 24 mai 2017 :

- Suppression d'un poste de rédacteur principal 2° classe de 35 heures
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 2° classe de 35 heures
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 2° classe de 30 heures
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 2° classe de 28 heures
- Suppression d'un poste d'adjoint technique de 28 heures
- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal 2° classe de 35 heures
- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation de 24 heures
- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation de 14.50 heures
- Suppression d'un poste d'ATSEM Principal de 2° classe de 30 heures

## **DELIBERATION N° 2017 / 137 : MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE BASE SUR LES FONCTIONS, LES SUJETIONS, L'EXPERTISE ET L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)**

La délibération n° 2016-152 bis du 15/12/2016 instituant le RIFSEEP est modifiée afin d'intégrer les éléments relatif à l'application du RIFSEEP au corps des adjoints techniques et des agents de maîtrise. Ces grades peuvent maintenant être intégrés au dispositif du RIFSEEP. De plus, il convient de rectifier une erreur matérielle Ces modifications ont été validées lors du Comité Technique du 26 septembre.

**DELIBERATION N° 2017 / 138 : HEURES SUPPLEMENTAIRES – MODIFICATION DE LA DELIBERATION**

La délibération n°2014-37 du 13 janvier 2014 autorise les agents de catégorie B et C à réaliser des heures supplémentaires. Elle est modifiée afin d'intégrer les agents contractuels de catégorie A à ce dispositif.

**DELIBERATION N° 2017 / 139 : ADOPTION DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS**

Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels est désormais finalisé. Il a été validé par le Comité Technique et le CHSCT, en date du 26 septembre. Le conseil l'adopte afin de finaliser la démarche et de solliciter le Centre de Gestion pour le versement de la subvention.

**L'ordre du jour est épuisé et la séance est levée à 20 h 45**